

# Thème A

Merci de retourner au plus vite, dès la fin de votre congrès académique, vos amendements par mail à [atheme\\_a@sympa.snes.edu](mailto:atheme_a@sympa.snes.edu) en respectant toutes les consignes ci-dessous.

## Consignes à respecter pour les remontées des congrès académiques

- ✓ **Aucune modification dans les deux premières colonnes** (les numéros et le texte initial)
- ✓ Tous les amendements académiques doivent apparaître dans la dernière colonne. **S'il n'y a aucune modification sur le paragraphe, la case doit rester vide !**
- ✓ **Les ajouts par rapport au texte initial seront identifiés par du gras + italique : ajout**
- ✓ **Les suppressions par rapport au texte initial seront identifiées par un barré simple sans gras, sans italique : suppression**
- ✓ Aucune couleur ne sera prise en compte dans les remontées académiques
- ✓ Aucun commentaire, suivi de modifications, note de bas de page, surlignage etc. ne devra être ajouté au document
- ✓ Toujours commencer un amendement par un verbe d'action : ajouter, supprimer, remplacer, etc.
- ✓ Utiliser le raccourci § pour éviter de saisir « paragraphe » à chaque fois, cela permet de gagner de la place.
- ✓ Réduire le nombre de caractères autant que faire se peut : il est inutile de recopier tout un paragraphe pour un ou deux mots. Donc utiliser les (...) pour dire qu'on est plus au début du § et qu'on a coupé. Pour dire que le § continue après la modification, merci d'utiliser le ...
- ✓ Pour la féminisation, merci d'adopter le -e (comme dans le texte initial).
- ✓ **Merci d'ajouter devant votre amendement en 3<sup>ème</sup> colonne, les 3 lettres de votre académie en majuscule à la place des XXX.** Cela facilitera le travail de compilation de nos salariées. Commencer par faire un *Remplacer tout* « XXX- » par les lettres de votre académie.
- ✓ **En cas de motion(s) sur un thème, merci de la/les ajouter à la fin de ce document en dehors du tableau avec, pour chacune, le détail du vote de votre congrès académique.**

N°	Texte initial – NE RIEN INSCRIRE NI MODIFIER DANS CETTE COLONNE	Vos amendements académiques
001	Thème A – Pour un second degré démocratisant et émancipateur	XXX -
002		XXX -
003	Introduction - Du collège aux 3 voies du lycée : émanciper la jeunesse par les savoirs	XXX -
004	Avec G. Attal, nommé par E. Macron pour « prolonger le formidable bilan de J.-M. Banquer », le rythme des annonces s’est emballé. Le SNES-FSU les analyse, les relie et les combat avec la profession car elles font système dans un projet néo-libéral pour le second degré : une sélection progressive de la Sixième jusqu’à l’accès à l’enseignement supérieur, un renoncement à l’élévation des qualifications de toute la jeunesse, donc à terme de toute la population.	NIC – Ajouter : (...) Le SNES-FSU les analyse, les relie et les combat avec la profession car elles font système dans un projet néo-libéral, <b>autoritaire et sans concertation</b> , pour le second degré : une sélection progressive de la Sixième jusqu’à l’accès à l’enseignement supérieur, un renoncement à l’élévation des qualifications de toute la jeunesse, donc à terme de toute la population.
005	Les groupes de niveau au collège rompent avec un collège commun à l’ensemble des élèves, la découverte des métiers promeut l’apprentissage, le DNB bloque la poursuite des études vers le lycée, la formation professionnelle des LP est transférée aux entreprises, le lycée général et technologique, réformé en continu depuis 4 ans, démobilise les élèves les plus fragiles.	NIC – Remplacer : (...) Les groupes de niveau au collège rompent avec <b>le collège unique pour la réussite de tous les</b> <del>un collège commun à l’ensemble des élèves,</del>
006	Formation continue hors du temps de service, pression locale pour ne « perdre aucune heure de cours », missions du Pacte, interchangeabilité rampante... ces offensives nouvelles contre les personnels s’ajoutent aux injonctions incessantes, aux sureffectifs dans les classes, aux dispositifs périphériques inefficaces, au management autoritaire. Tout cela fait perdre le sens du métier et des priorités. Le projet de réforme de la formation initiale transformerait les professeur-es en technicien-nes, privé-es de toute liberté pédagogique et professionnelle, formé-es aux « bonnes pratiques », au manuel labellisé, aux évaluations standardisées, aux applications pilotées par l’intelligence artificielle. Des professeur-es dont on affaiblit l’expertise dans les contenus et apprentissages disciplinaires pourront-ils encore accompagner l’ensemble des élèves à progresser ?	NIC – Ajouter : (...) aux « bonnes pratiques », <b>au manuel labellisé imposé</b> , aux évaluations standardisées, (...) Des professeur-es dont on affaiblit l’expertise dans les contenus Remplacer : (...) et apprentissages disciplinaires <b>ne seront plus à même d’accompagner</b> <del>ils pourront-ils encore</del> accompagner l’ensemble des élèves à progresser.
007	Le SNES-FSU s’oppose à l’éclatement du second degré, une rupture dans les progrès constants de démocratisation. Il défend le principe de l’éducabilité de tous et toutes et une École qui prenne en compte tous les profils et situations d’élèves. Le service public, gratuit et laïque doit être présent partout car lui seul scolarise toute la jeunesse quelle qu’elle soit et où qu’elle soit. Avec la FSU, le SNES revendique la scolarité obligatoire portée à 18 ans avec un second degré repensé pour laisser du temps aux élèves pour apprendre et aux professeur-es pour enseigner, avec des équipes pluriprofessionnelles complètes partout. Une loi de programmation budgétaire et un plan pluriannuel de recrutement sont indispensables.	XXX -

008		XXX -
009	Fiche 1 - Vive l'école laïque !	XXX -
010	Après l'assassinat de Samuel Paty, avec celui de Dominique Bernard, les terroristes islamistes se sont attaqués à l'école publique laïque. Sa mission émancpatrice leur est insupportable. Le SNES-FSU honorera leur mémoire en exigeant les moyens permettant à l'école laïque de faire vivre ses ambitions. Elle est une fabrique pour faire société sur des bases communes partagées. Des citoyen-nés, formé-es par elle à l'autonomie de pensée reposant sur la raison, peuvent faire obstacle à toutes les dominations. Les attentats islamistes, les offensives réactionnaires (l'extrême droite y étant très active) contre des enseignements et des personnels, la relativisation des savoirs et théories scientifiques rappellent les enjeux démocratiques inhérents au renforcement de l'école laïque.	<p>NIC – Remplacer : (...) vivre ses ambitions. Elle est une fabrique pour faire société sur des bases communes partagées. Des citoyen-nés, formé-es par elle à l'autonomie de pensée reposant sur la raison, peuvent faire obstacle à toutes les dominations. Les attentats islamistes, les offensives réactionnaires (l'extrême droite y étant très active) contre des enseignements et des personnels</p> <p><b>Elle est le fondement du bien-vivre-ensemble. C'est l'école laïque qui peut et doit former des citoyens libres de penser. À force de la caricaturer et de la réduire à un outil de répression, on l'affaiblit.</b></p> <p>Remplacer : la relativisation des savoirs et théories scientifiques rappellent les enjeux démocratiques inhérents au renforcement de l'école laïque.</p> <p><b>Toutes les disciplines ont vocation à entrer dans cette logique d'appropriation des valeurs et du principe de la laïcité afin de la renforcer : solidarité, égalité, justice sociale, fraternité, qui s'opposent au racisme, aux formes d'exclusion et aux discriminations, notamment sexistes.</b></p>
011	Elle crée les conditions de l'émancipation en protégeant des prosélytismes et en faisant cesser en son sein les assignations. Cela doit être expliqué. Y faire étudier tous les jeunes doit être une exigence nationale. Ce n'est pas le projet de celles et ceux qui prétendent défendre l'école laïque, soit pour stigmatiser les musulman-es, soit pour y perpétuer leurs tutelles. Face à ces défis, la loi de 2004 et les conditions de son application doivent permettre l'accueil de l'ensemble des élèves sans discrimination et sans concession à l'égard des pressions ou du prosélytisme.	<p>NIC – Remplacer : (...) Elle crée les conditions de l'émancipation en protégeant des prosélytismes et en faisant cesser en son sein les assignations. Cela doit être expliqué. Y faire étudier tous les jeunes doit être une exigence nationale. Ce n'est pas le projet de celles et ceux qui prétendent défendre l'école laïque, soit pour stigmatiser les musulman-es, soit pour y perpétuer leurs tutelles. <b>Or, elle est, aujourd'hui, souvent instrumentalisée en tous sens et de toutes parts. Le SNES-FSU condamne ces instrumentalisations qui conduisent notamment à la stigmatisation par la droite et l'extrême droite. Ses principes ne doivent plus être détournés pour favoriser un traitement particulier de telle ou telle religion. Les annonces sur l'interdiction du port de l'abaya ont accentué la stigmatisation des élèves supposés musulmans.</b> Face à ces défis, la loi de 2004 et les conditions de son application permettent l'accueil de <b>L'école publique laïque doit accueillir l'ensemble des élèves sans discrimination et sans concession à l'égard des pressions ou du prosélytisme.</b></p>
012	L'école laïque ne se défie pas de ses élèves. Elle doit permettre à toute la jeunesse d'entrer dans une dimension réflexive et critique, dans laquelle, dans le cadre de la loi, leurs questionnements ou avis sont légitimes. L'école laïque doit faire percevoir l'utilité pour tous et toutes du principe de laïcité. Les formations « laïcité » à destination des personnels doivent intégrer les dimensions intellectuelles émancpatrices de la laïcité scolaire, ce qu'elles font peu actuellement.	<p>NIC – Supprimer : Les formations « laïcité » à destination des personnels doivent intégrer les dimensions intellectuelles émancpatrices de la laïcité scolaire, ce qu'elles font peu actuellement.</p>
013	L'école laïque n'est pas un idéal éthéré derrière lequel le pouvoir peut se réfugier à chaque drame pour mieux poursuivre les politiques de son affaiblissement. Il faut	<p>NIC – Ajouter : (...) poursuive les politiques <b>responsables</b> de son affaiblissement (...) défavorisées. <b>Le débat de l'école privée a été relancé ces derniers mois et</b></p>

	des actes pour protéger et valoriser les personnels comme leurs métiers. L'argent public doit aller à l'école publique. Cela permettra en particulier une gratuité complète effective notamment pour les élèves des familles défavorisées.	<b>notre mandat demandant l'abrogation du statut local, scolaire et religieux de l'Alsace-Moselle et des Régions d'Outre mer doit être réaffirmé.</b>
014	Le SNES-FSU sera à l'offensive, dans le cadre le plus unitaire possible, pour défendre et populariser les particularités de l'école publique laïque.	NIC – Remplacer : Le SNES-FSU sera à l'offensive, dans le cadre le plus unitaire possible, pour défendre et populariser <del>les particularités de</del> <b>les principes</b> de l'école publique laïque.
015		NIC – Ajouter : <b>Le port de l'uniforme ne résout pas les problèmes d'inégalités sociales mais répond à une vision réactionnaire de l'École dont s'est emparée la droite la plus extrême dans les médias. Le SNES-FSU s'opposera à toutes les tentatives d'expérimentation qui ont montré par le passé leur inefficacité.</b>
		NIC : Ajouter <b>La laïcité c'est aussi la neutralité commerciale. Or la conception « entrepreneuriale » de l'école ouvre les établissements scolaires aux entreprises et aux organisations patronales sous prétexte de partenariat et d'adaptation au monde du travail. Le SNES-FSU réaffirme le caractère fondamental et incontournable du principe de neutralité, corollaire de celui de laïcité.</b>
016	Fiche 2 - Mixité sociale et scolaire	XXX -
017	La publication des IPS démontre que l'enseignement privé sous contrat, financé à 73% par l'argent public, sépare les élèves. Les jeunes de milieu favorisé y sont majoritaires (55% en 2021 contre 32 % dans le public qui scolarise trois fois plus d'élèves boursier-es). Pourtant, les gouvernements Macron le financent toujours plus. Le nombre d'établissements privés entrant dans les Contrats locaux d'accompagnement (CLA ou la « nouvelle éducation prioritaire ») ne cesse d'augmenter. Le ministre Ndiaye a signé un protocole d'accord avec le privé catholique sous contrat prétendant favoriser la mixité sociale et scolaire ! L'État s'y place à son service. Le SNES-FSU dénonce cette faute. L'argent public doit financer exclusivement l'école publique laïque. Quelles politiques publiques pour garantir la mixité sociale et scolaire du collège au lycée ?	NIC – Remplacer : La publication des IPS démontre que l'enseignement privé sous contrat, financé à 73% par l'argent public, <b>est un obstacle à la mixité sociale</b> <del>sépare les élèves.</del> Ajouter : (...) L'argent public doit financer exclusivement l'école publique laïque <b>et il faut développer la mixité sociale, parce qu'elle est l'une des conditions de la réussite scolaire de tous et toutes. Dans l'immédiat, il faut mettre en place de véritables outils de contrôle pour vérifier le recrutement social réel des élèves dans les établissements privés sous contrat et envisager des sanctions. Le ministère de l'éducation nationale ne peut seul mener ce combat. Le sujet doit être partagé entre différents ministères, notamment ceux qui ont une responsabilité sur la politique de la ville, le logement, l'urbanisme et l'aménagement du territoire. La politique économique actuelle n'est pas animée du souci de réduire les écarts socio-économiques à la source des inégalités, or l'école ne peut pas résoudre seule la question. Il faut parvenir à convaincre les départements et l'état à rediscuter de la carte scolaire avec TOUS les acteurs de l'éducation. Car redessiner des périmètres mieux conçus pour la mixité sociale sera totalement inefficace si on laisse prospérer le privé à côté et si on autorise des dérogations. Les OS doivent être associées aux commissions de demandes de dérogations.</b>
018	Le ministère prétend améliorer la mixité sociale dans les collèges publics par deux mesures :	XXX -
019	- L'ouverture de sections internationales ou de classes à horaires aménagées dans des collèges à faible IPS. Cela est peu efficace pour le SNES-FSU qui pointe le risque	XXX-

	de ségrégation intra-établissement ;	
020	- L'appariement de deux collèges dont les IPS diffèrent de façon à équilibrer la sectorisation des élèves : à quelles conditions le SNES-FSU peut-il soutenir ces collèges multisecteurs ?	NIC – Ajouter : L'appariement de deux collèges dont les IPS diffèrent de façon à équilibrer la sectorisation des élèves. <b><i>Si le dispositif des secteurs multi collèges est étendu, ils doivent absolument intégrer les établissements privés. L'état doit parvenir à contraindre les maires (pour les écoles) et les conseillers départementaux (pour les collèges) à s'associer à cette politique, alors qu'ils n'en partagent pas toujours l'idéologie et sont parfois élus par une population opposée à cette volonté d'égalité.</i></b>
021		XXX -
022	Pour le SNES-FSU, les politiques publiques doivent converger vers une mixité sociale accomplie dans tous les établissements. Dans l'attente, une politique forte d'éducation prioritaire doit être impulsée au niveau national.	NIC- Ajouter : <b><i>Lutter pour plus de mixité à l'école nécessite d'activer d'autres leviers : revoir les procédures d'affectation des élèves, déterminer les secteurs de recrutement selon des critères multiples (multi-collèges, IPS, ...), enrichir et diversifier l'offre de formation, repenser la politique d'aménagement des territoires et développer les transports en commun. Le but de la mixité sociale est la réussite de tous les élèves et pour cela, aucune mesure isolée ne peut être efficace. Plusieurs paramètres entrent en jeu : la qualité des bâtiments scolaires et des équipements, des enseignants formés, en formation initiale et continue, des moyens humains et financiers alloués, du temps dégagé, des effectifs raisonnables. Vouloir davantage de mixité sociale, c'est se donner les moyens d'agir sur toutes les composantes de l'action scolaire et de l'enseignement. La mixité sociale permet à tous l'accès au savoir et à une culture commune, et plus généralement permet d'influer sur le sentiment d'appartenance à une nation et à un destin commun. Instaurer et maintenir une mixité sociale dans les établissements scolaires dès le plus jeune âge constituent une modalité spécifique pour stimuler les apprentissages scolaires et le vivre-ensemble.</i></b> Pour le SNES-FSU, les politiques publiques doivent converger vers une mixité sociale accomplie dans tous les établissements. Dans l'attente, une politique forte d'éducation prioritaire doit être impulsée au niveau national.
023	Le ministère communique peu sur l'éducation prioritaire, l'abandonnant et réduisant progressivement ses moyens. La révision de la carte de l'éducation prioritaire est repoussée à la rentrée 2025 alors qu'elle est nécessaire et urgente. Le SNES-FSU mènera campagne contre la délabellisation des REP si cette menace se précise. Une nouvelle carte se doit au contraire d'être ambitieuse, intégrant les lycées en relevant. Elle doit prendre en compte l'aggravation des inégalités économiques et sociales dans une période de crises successives. Le SNES-FSU luttera contre la généralisation annoncée de cités éducatives à tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).	
024		XXX -

025	Fiche 3 – Des programmes pour émanciper	XXX -
026	Les contenus et les pratiques doivent permettre de mieux prendre en compte les enjeux démocratiques, les rapports sociaux, les inégalités sociales et scolaires. La vigilance s'impose dans un contexte d'attaques récurrentes, politiques ou religieuses.	XXX -
027	Le concept de « fondamentaux » renvoie à des éléments de français et de mathématiques, évalués et vérifiés par les évaluations nationales. Parfois en contradiction avec les programmes, ils concourent à une perte de sens du métier, minorent les différents pans de la culture scolaire, organisent le collège du tri social et standardisent les pratiques professionnelles.	NIC- Ajouter : (...) pratiques professionnelles. <b>Les enseignements artistiques obligatoires d'éducation musicale et d'arts plastiques au collège doivent le rester, et dans un horaire conforté (voir grille horaire collège proposée par le SNES). Tout nouvel enseignement artistique au collège doit être financé, et ne pas conduire à la réduction d'horaires disciplinaires, ni à la suppression de disciplines. En outre il ne saurait être question de remplacer les enseignements artistiques par de l'éducation artistique et culturelle (l'EAC). Les enseignements artistiques obligatoires, qui articulent pratiques et culture, se nourrissent de l'EAC, et ne se confondent pas avec l'EAC. L'EAC concerne aujourd'hui, tous les domaines disciplinaires : culture artistique, scientifique, en passant par le livre et la lecture, la musique, le cinéma, la mémoire, les musées etc. On voit bien l'intérêt que le ministère aurait d'organiser cette confusion : des professeur-es de diverses disciplines (arts plastiques, éducation musicale, histoire, français, langues vivantes, mathématiques, physique-chimie, SVT, technologie, professeurs-documentalistes) et des intervenants-e extérieur-es tous et toutes interchangeables, pourraient, au grès des contextes et ressources locales « faire de l'EAC » et être aussi en capacité d'effectuer des remplacements à l'interne.</b>
028	La « culture générale » prônée par le ministère s'inscrit dans cette conception individualiste et utilitariste de l'éducation avec la volonté de restreindre la culture à un patrimoine garant de la Nation.	XXX -
029	Le SNES-FSU y oppose une éducation plus complète pour tous et toutes, permettant l'émancipation par les savoirs. Il récuse le nouveau socle commun annoncé et ses quatre « familles de compétences ».	XXX -
030	Le SNES-FSU défend des programmes nationaux déclinés annuellement permettant de construire une culture commune ambitieuse et de faire vivre la laïcité scolaire dans toutes les disciplines.	XXX -
031	Les pratiques pédagogiques et les méthodes doivent relever de la liberté pédagogique des professeur-es. La formation continue, sur le temps de service, doit leur permettre de faire des choix éclairés, loin des « bonnes pratiques » imposées.	XXX -
032	Comment mieux prendre en compte les questions d'égalité de genre et d'éducation à la sexualité dans les différents temps, formes scolaires, et dans toutes les disciplines ? Comment permettre aux élèves de mieux comprendre les phénomènes climatiques et les enjeux écologiques, les enjeux concernant l'information, les médias, le numérique et la protection des données ? Quels contenus ? Quelles pratiques ? Quels outils ? Quelle formation ?	NIC – Remplacer le § par : <b>les questions d'égalité de genre et d'éducation à la sexualité sont des sujets transversaux que tout personnel formé peut aborder dans le cadre de son enseignement. Certains aspects de l'éducation à la sexualité qui font partie des programmes de SVT, relèvent de l'enseignement des professeurs de cette discipline. Les programmes nationaux en ce sens permettent de se prémunir contre des attaques d'associations religieuses, de</b>

		<p><i>parents d'élèves qui souhaitent remettre en cause cet enseignement ; Les infirmiers et infirmières scolaires y ont tout leur rôle à jouer de même que les enseignants des autres disciplines qui ont suivi une formation préalablement ; idem pour l'enseignement des phénomènes climatiques et les enjeux écologiques qui doivent rester à la main des spécialistes disciplinaires que sont les professeurs de SVT et de géographie. L'information est faite de l'école primaire à la seconde, ce n'est donc pas uniquement un problème d'information mais il ne faut pas que cela devienne une injonction politique dans le cadre du développement durable, concept que nous savons totalement caduque. En ce qui concerne le numérique et les protections des données, cet enseignement qui s'initie en Seconde avec la SNT doit être repensé et se poursuivre pour tous en Première et en Terminale et devenir un enseignement obligatoire pour tous, dès le collège.</i></p>
033		XXX -
034	<p>Le SNES-FSU réaffirme l'importance des diplômes et rappelle son refus des certifications. Le DNB et le baccalauréat doivent permettre d'évaluer des apprentissages scolaires : comment en particulier concevoir une épreuve orale du DNB et des épreuves orales du baccalauréat du point de vue des contenus évalués, du déroulement des épreuves et de la composition des jurys afin qu'elles soient centrées sur des savoirs et savoir-faire disciplinaires ?</p>	<p>NIC- Remplacer le § par : <i>En ce qui concerne le DNB, il faut repenser totalement cet oral en prévoyant une approche pluri disciplinaire dédiée dans les programmes nationaux, afin que cet oral recouvre tout son sens disciplinaire et didactique. Celle-ci permettrait de rattacher cette épreuve à de grandes notions telles que : les libertés, la résistance...et pourraient être traitées de manière transversale, sur le modèle de l'ancienne épreuve de l'histoire des Arts (qui fonctionnait bien) mais en élargissant son contenu en termes de notions étudiées dans les disciplines.</i></p> <p><i>Au Lycée, le grand oral est une épreuve qui, plus que les autres encore, met en évidence les inégalités sociales. Il conviendrait d'annuler cette épreuve et de créer une nouvelle épreuve orale qui reste à définir.</i></p> <p><i>En collège et au Lycée, pour développer la maîtrise de l'oral, il faut du temps dédié, on pourrait imaginer un horaire dédié en co-intervention pour l'enseignement de la maîtrise de l'oral.</i></p> <p><i>Pour que cet enseignement soit efficace, il faut au préalable que tous les enseignants soient formés à cette pratique.</i></p>
035		NIC- Ajouter - <i>Refonte de l'EAF</i>
		<p><i>Le passage de 20 à 16 textes à étudier pour l'oral en voie générale a été une victoire syndicale considérable à mettre au crédit du SNES-FSU.</i></p> <p><i>Au sein de chaque objet d'étude, les professeur-es n'ont le choix qu'entre trois œuvres imposées avec un parcours obligatoire associé à chacune d'entre elles. C'est trop contraignant, il faut que ce choix d'œuvres soit repensé : soit en offrant plus de possibilités d'œuvres, soit en proposant, à la place d'œuvres imposées, un thème associé à un genre et un siècle. Ce qui ne va pas à l'encontre de la nécessité d'un cadrage national tout en rétablissant la liberté pédagogique. L'épreuve de dissertation s'orienterait vers une dissertation ciblée, sans être un carcan. Cela permettrait aussi d'éviter que soit</i></p>

		<p><i>imposée, avec le renouvellement du programme par quart tous les ans, une charge supplémentaire de travail aux professeur-es de lettres.</i></p> <p><i>Pour la série technologique, il faut renoncer à l'épreuve de contraction d'un texte qui est d'une difficulté inadaptée pour les candidat-es et ne comporte pas d'intérêt majeur dans la poursuite d'études supérieures. Il faudrait repenser cette épreuve en prévoyant un corpus de textes, accompagné de questions de compréhension et suivi d'un essai.</i></p> <p><i>Pour l'épreuve orale, il convient d'abandonner totalement la question de grammaire qui incite à un exercice très formel et prend beaucoup de temps aux enseignant.e.s tout au long de l'année. Il ne nous semble pas nécessaire d'insérer une question de langue à l'écrit.</i></p> <p><i>Concernant l'entretien sur une seule œuvre choisie, il serait pertinent que le ou la candidate indique, sur le récapitulatif, non plus une œuvre mais trois œuvres parmi celles lues et étudiées au cours de l'année de Première, l'examineur ou l'examinatrice choisirait in fine celle sur laquelle le ou la candidate sera interrogé.e.</i></p>
036	Fiche 4 - Un collège démocratisant	XXX -
037	Toutes les classes de collège accueillent désormais plusieurs élèves à besoins éducatifs particuliers dépendant de dispositifs d'inclusion (SEGPA, ULIS, UPE2A), bénéficiant de PPS ou PAP ou sans identification de leurs problèmes d'apprentissage. Le SNES-FSU demande un maximum de 20 élèves par classe (16 en Éducation prioritaire) pour assurer la réussite de toutes et tous, tout en donnant les conditions d'une école plus inclusive.	
038	Dans un cadre conjuguant baisse des effectifs, plan de recrutement de professeur-es, bâti scolaire adapté et rénové, le SNES-FSU propose d'augmenter le temps d'enseignement jusqu'à 32 heures par semaine au collège afin de contrer les inégalités qui se creusent hors du temps scolaire.	NIC- Remplacer le § par : <b>Un mandat d'étude sur le temps scolaire serait nécessaire. Actuellement les 26h +3h paraissent déjà un maximum de temps scolaire.</b>
039	Le projet de grille horaire du SNES-FSU garantit pour chaque discipline des séances en groupes à effectif réduit et/ou un volume horaire accru financé. Le but est de construire pour tous et toutes une culture commune, en permettant de varier les situations d'apprentissage pour créer, expérimenter, manipuler, coopérer.	NIC- Ajouter à la fin : <b>Le projet des groupes de niveaux, tel prévu initialement et qui est déjà prévu dans les structures des collèges, va à l'encontre du projet républicain de l'école publique et laïque qui n'est pas de trier les élèves mais au contraire de créer des collectifs hétérogènes d'apprentissage, seuls garants d'une émulation en classe.</b>
040	Toutes les dimensions des programmes, repensés dans leur cohérence, doivent pouvoir être travaillées au sein de la classe, sans avoir à externaliser une partie, comme c'est trop souvent le cas, notamment sous la forme de devoirs à la maison, facteurs eux aussi d'aggravation des inégalités scolaires. Les conditions doivent permettre aux professeur-es de remédier en classe aux difficultés scolaires. Pour les élèves les plus fragiles, des temps de remédiation sont prévus à la main des équipes.	XXX -
041	Rétablir l'enseignement de la technologie en Sixième est primordial. Le SNES-FSU propose aussi un enseignement d'information-documentation sur tous les niveaux	NIC- Remplacer <del>Le SNES-FSU propose aussi un enseignement d'information-documentation sur</del>



	et un enseignement des LCA pour l'ensemble des élèves en Sixième et Cinquième.	<p><del>tous les niveaux et un enseignement des LCA pour l'ensemble des élèves en Sixième et Cinquième.</del></p> <p>par : <b><i>L'enseignement d'information-documentation sur tous les niveaux apparaît incontournable assuré par les professeurs documentalistes sur des horaires dédiés et un contenu identifié.</i></b></p> <p><b><i>En revanche, il est compliqué d'envisager un « enseignement » obligatoire de LCA pour l'ensemble des élèves de Sixième et Cinquième. Il pourrait être judicieux, en revanche, de rattacher une heure supplémentaire à l'horaire de Français qui a perdu tant d'heures depuis ces dernières années. Cette heure serait effectuée obligatoirement par les professeurs de Lettres classiques et serait envisagée comme une initiation culturelle, par le biais de l'étymologie, des grands mythes...</i></b></p>
042	Une option obligatoire et financée serait intégrée en Troisième : quel menu proposer pour cette option sans conditionner l'orientation vers une voie du lycée ?	NIC - Remplacer le § par <b><i>Une option obligatoire et financée en Troisième pourrait être une initiation au numérique et à la protection des données, celle-ci pourrait être enseignée par les professeurs de Technologie en repensant les programmes.</i></b>
043	L'option obligatoire pourrait-elle démarrer en Quatrième, notamment pour des disciplines fragilisées (comme LCA ou LVER), en écartant tout risque de créer des filières au sein du collège unique ?	
044		XXX -
045	Fiche 5 - Un autre lycée est possible	XXX -
046	Les réformes Blanquer ont inscrit l'organisation du lycée dans le mécanisme de la sélection généralisée pour l'accès à l'enseignement supérieur. En cinq ans, le lycée est devenu le terrain d'expérimentation grandeur nature d'une politique éducative qui scelle l'abandon du projet démocratique d'élévation des qualifications de toute la population, à l'œuvre depuis la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle. C'est une rupture majeure dans l'histoire de l'éducation en France. Sous couvert de la liberté de choix et de l'individualisation des parcours de formation, l'organisation des enseignements entretient la relégation des moins favorisé-es, socialement et scolairement.	XXX -
047	L'évaluation devenue permanente et largement locale avec le contrôle continu, conditionne des possibilités de poursuite d'études de plus en plus réduites faute de places. Sous le régime instable de dizaines d'ajustements successifs, les modalités du bac et du lycée sont devenues illisibles et entretiennent un climat d'anxiété et de tensions peu propice aux apprentissages. Il faut en finir avec le colmatage de réformes fondamentalement viciées et avec un lycée qui ne permet plus de préparer les jeunes à l'enseignement supérieur.	XXX -
048	Le SNES-FSU revendique l'accès pour la totalité des jeunes à l'une des trois voies du lycée. Des séries rénovées permettront une formation cohérente, en lien avec des poursuites d'études, ouvertes et diversifiées, le tout avec des programmes	XXX -

	entièrement repensés. L'ensemble des mandats du congrès de Montpellier reste à cet égard d'actualité.	
049	Dans ce cadre, comment préciser l'organisation de formations qui allient à la fois culture commune et spécialisation progressive ? Sur quelle durée ?	
050	Comment penser l'articulation entre les trois voies afin de rendre concrète la possibilité de passerelles ?	
051	Le diplôme du bac, premier grade universitaire, doit redevenir la seule condition d'accès à l'université. Il doit se fonder sur des épreuves nationales, terminales et anonymes, dont les modalités seront pensées en fonction des apprentissages scolaires.	XXX -
052		XXX -
053	Fiche 6 - Pour un droit au lycée	XXX -
054	Le projet Attal conditionne l'accès au lycée général, technologique et professionnel, à l'obtention du DNB dès 2025. Au vu des taux de réussite actuels au diplôme, plus de 10% des jeunes scolarisé-es en Troisième seraient alors privé-es d'accès en Seconde. Le SNES-FSU refuse le principe de classes « prépa-lycée », qui institutionnalise la relégation de dizaines de milliers de jeunes de 15 ans sans autre perspective que la sortie du système scolaire.	XXX -
055	Le DNB marque une étape dans le continuum de la formation des jeunes jusqu'à 18 ans mais ne doit en aucun cas constituer un obstacle au maintien dans le système scolaire. Le diplôme seul doit valider un niveau d'apprentissage dans toutes les disciplines. Aucune certification (maths, LV, informatique ou numérique, etc.) ne peut y trouver place.	XXX -
056	La classe de Seconde, qu'elle soit professionnelle ou générale et technologique, doit se concevoir comme la plus commune possible à l'ensemble des élèves. C'est la condition nécessaire à l'existence de passerelles entre la voie professionnelle et le lycée général et technologique. Dans un premier temps, le SNES-FSU propose de penser pour la Seconde des contenus plus proches voire communs à toutes les voies du lycée. Comment envisager concrètement cette culture commune ?	NIC- Remplacer le § par : <b><i>La classe de seconde doit être la plus générale possible et intégrer deux enseignements obligatoires : une de technologie qui permettrait une initiation aux différentes filières technologiques et une d'initiation au numérique. Trop souvent le choix de l'orientation en première STMG, par exemple se fait par défaut par les élèves sans qu'ils en connaissent vraiment le contenu pédagogique et les débouchés. Cette multi-initiation permettrait une découverte des principales filières technologiques (STMG, STL, STI2D, ST2S) et donc donnerait lieu à un choix éclairé. Le SNES-FSU revendique l'abrogation du décret instaurant le stage obligatoire en fin de seconde.</i></b>
057	L'organisation de la Seconde doit à la fois s'appuyer sur les enseignements de collège et créer les conditions d'une information éclairée vers le cycle terminal de la voie générale et technologique.	XXX -
058	La continuité des enseignements technologiques, linguistiques et artistiques doit être assurée au lycée par des enseignements de tronc commun qui reprennent les enseignements obligatoires du collège tout en les complétant par un éventail d'enseignements optionnels le plus vaste possible, tous bénéficiant de	XXX -

	financements fléchés. Les mandats du congrès de Montpellier qui imposent de choisir une option technologique et une option parmi celles des enseignements artistiques, LCA ou de langues vivantes et régionales, demeurent d'actualité.	
059	Les dispositifs de remédiation ne doivent être ni dissociés du travail en cours ni externalisés. Ils doivent concerner toutes les disciplines et ne dépendre que de la conception des enseignant·es au sein de leur classe. Quelles solutions pour remédier aux difficultés scolaires dans la classe et au quotidien ?	NIC– Remplacer <del>Quelles solutions pour remédier aux difficultés scolaires dans la classe et au quotidien ?</del> par <b><i>Sans réduction des effectifs et sans un maximum de cours en demi groupe permettant d'individualiser l'aide à apporter, il ne peut y avoir de solutions miracles pour remédier aux difficultés scolaires.</i></b>
060		XXX -
061	Fiche 7 - Le supérieur pour toutes et tous	XXX -
062	Le SNES-FSU renouvelle son mandat d'abandon de Parcoursup qui ne favorise pas les poursuites d'études dans le supérieur. Cette plateforme brouille les repères entre formations sélectives ou non, publiques ou non, réduisant les possibilités d'inscription des bachelier·es dans la filière de leur choix. Les formations supérieures privées en tirent profit, ce qui déstabilise notamment le post-bac des lycées, des formations sous statut scolaire qui peuvent connaître des difficultés de recrutement. Pour le SNES-FSU, les BTS et CPGE participent pleinement de la démocratisation de l'enseignement supérieur et doivent davantage être valorisés par le ministère.	XXX -
063	La poussée de l'apprentissage sur les STS est un problème. Elle confronte les collègues à la question de la mixité des publics en accueillant au sein de la même classe des candidat·es sous statut scolaire et d'autres sous statut d'apprenti·e. L'apprentissage se développe très fortement au bénéfice des centres de formation privés hors contrat avec des subventions publiques très fortes. Pour y faire face, peut-on accepter la mise en place de public mixé ou doit-on refuser ce type d'organisation au sein des établissements publics ?	XXX -
064	Quelle peut être la stratégie à adopter pour lutter efficacement contre un mode de formation qui pénalise fortement les jeunes des classes populaires ?	XXX -
065	Comment reprendre la main sur l'apprentissage et favoriser les formations sous statut scolaire ?	XXX -
066		XXX -
067	Pour les CPGE, la mobilisation des collègues dans laquelle le SNES-FSU a joué un rôle prépondérant, a permis le retrait du projet de réforme des prépas économiques. La baisse globale des effectifs de prépa due à la réforme du lycée est enrayée. Cependant, les prépas de proximité ont été durablement fragilisées : il faut cesser les fermetures de classes, notamment au prétexte d'expérimentations avec des universités pour décrocher une L3. Doit-on aller vers une demande de reconnaissance de L3 avec les Grandes Écoles ou garder la ligne du continuum 2+3 pour l'obtention du grade master ?	XXX -
068		XXX -

069	Les Greta participent à la mission de service public de l'éducation et la formation tout au long de le vie (ETLV). Comment permettre aux GRETA d'assurer cette mission de service public ?	XXX -
070		XXX -
071	Fiche 8 - Un numérique maîtrisé	XXX -
072	Le ministère et les collectivités s'obstinent à percevoir le « numérique » comme une ressource où puiser des solutions sans évaluer les résultats ou les conséquences à court et long terme. L'obsolescence des supports pour le fonctionnement de logiciels en constante évolution induit des pratiques difficilement tenables : renouvellement permanent du matériel, utilisation de matériels personnels. Comment ne pas aggraver le bilan environnemental lié à la durée de vie du matériel informatique ?	NIC- Remplacer : <del>Comment ne pas aggraver le bilan environnemental lié à la durée de vie du matériel informatique ?</del> par <b>Les collectivités territoriales (département et région) doivent cesser de faire pression sur les conseils d'administration pour obliger les établissements à adopter le tout numérique (manuel numérique) sans réelle concertation. Ces injonctions ont eu pour conséquence la disparition du manuel papier. L'équipement de tous les élèves en tablettes numériques est une aberration et se montre d'une utilité didactique très limitée. Les tablettes numériques doivent rester un outil parmi d'autres.</b>
073	Pour le SNES-FSU, tout élément (matériel physique, portail, logiciel...) qui a vocation à être utilisé par les professionnel·les doit faire l'objet de consultations et d'échanges avant la mise en place, et en cours d'usage. Les personnels ne sont pas des usagers au même titre que les élèves ou parents. L'expertise du terrain, de l'utilité et de la faisabilité en situation de travail ne relève que des professionnel·les. Que devrait être une véritable concertation ?	XXX -
074	Les élèves et les personnels ne sont pas des objets d'expérimentations. Nos mandats sur la liberté pédagogique, les formations en ligne, l'enseignement hybride et à distance et la marchandisation de l'éducation restent valides. Le SNES-FSU sera particulièrement vigilant sur le respect de ces principes avec les usages de l'IA qui seraient envisagés. Quels sont les impacts des intelligences artificielles (IA) sur le travail des élèves et quelles réponses y apporter ?	NIC- Remplacer : <del>Quels sont les impacts des intelligences artificielles (IA) sur le travail des élèves et quelles réponses y apporter ?</del> par <b>L'arrivée de l'IA est intégrée dans l'éducation en l'absence de contrôles, de règles ou de régulation cela doit nous alerter. L'enseignement doit conserver sa fonction d'apprentissage et nous devons rester très vigilants face aux risques liés à l'IA, qu'il s'agisse de ceux connus ou de ceux que l'on commence à peine à entrevoir. La communauté éducative a besoin d'être accompagnée pour mieux les comprendre et des mesures sont nécessaires pour protéger l'enseignement des dommages que pourraient causer ces technologies. L'un de ces risques concerne le rôle des enseignants. On entend de plus en plus souvent dire que l'IA va nous faire gagner du temps, réduire notre charge de travail et assumer une série de tâches courantes. Or, la mécanisation de l'enseignement exige en réalité un surcroît de travail. Les professeurs devront en effet adapter leurs approches pédagogiques pour travailler avec des technologies automatisées. Certes le tutorat individuel entraîne peut-être de meilleurs résultats que l'enseignement en groupe, mais, dans ce cas, c'est avoir une vision limitée de l'objectif de l'éducation, réduite à améliorer les</b>

		<i>résultats mesurables des individus. Mais qu'en est-il de notre objectif de forger une pensée critique et former des citoyens ? L'enseignement mécanique ne peut répondre à cette ambition.</i>
075	Comment les IA risquent-elles de dénaturer les métiers et comment s'en prémunir ?	NIC – Remplacer : <del>Comment les IA risquent-elles de dénaturer les métiers et comment s'en prémunir ?</del> <i>par <b>En outre, les formes d'enseignement mécanique rendues possibles par l'IA ne sont pas aussi fiables qu'on le prétend. Des applications telles que ChatGPT ou Google Bard ont tendance à produire des contenus factuellement inexacts. Cela ne ferait qu'augmenter la charge de travail des enseignants qui devront fournir des efforts chronophages pour en vérifier et en corriger l'exactitude. l'IA peut contribuer à mettre en œuvre des politiques sociales réactionnaires et régressives, mais aussi restreindre l'accès à des documents culturels diversifiés. Enfin l'IA pourrait n'être qu'un moyen de faire des économies et permettre à l'état de se désengager encore plus pour l'école publique.</b></i>
076	Dans la perspective d'une véritable politique de prévention, quelles formes pourrait prendre une « pause numérique » afin de ne pas encourager les élèves ni les personnels à utiliser sans arrêt les objets et solutions numériques ?	NIC- Remplacer le § par : <i><b>Pour limiter le temps numérique il faut limiter le « tout numérique », oser revenir au support papier. Le numérique doit redevenir un outil complémentaire mais en aucun cas remplacer les manuels.</b></i>
077	L'EMI ne peut se résumer à une éducation aux dangers des usages numériques ni à un enseignement du numérique réduit à de « bonnes pratiques ». La technologie ne peut pas non plus être réduite au numérique. Quel bilan faire des contenus, des programmes, des pratiques et de l'évaluation en SNT ?	NIC- Remplacer : <del>Quel bilan faire des contenus, des programmes, des pratiques et de l'évaluation en SNT ?</del> <i>Par <b>Les remontées des établissements font apparaitre le rôle de variable d'ajustement pour sauver des postes ou compléter les services de cet enseignement. Il convient de repenser totalement cet enseignement dans le cadre de l'enseignement du numérique et de protection des données</b></i>
078	Quel bilan peut-on faire de la mise en place de la plateforme PIX quant aux apprentissages ?	XXX -
079	Le SNES-FSU rappelle qu'il demande l'abandon de la certification PIX, d'autant qu'il s'agit aussi d'évaluer ce que les élèves ont appris en dehors du cadre scolaire, ce qui renforce les inégalités.	XXX -
080		XXX -
081	Fiche 9 - École inclusive	XXX -
082	Tout-e jeune doit pouvoir être scolarisé-e et la scolarité en milieu ordinaire doit être recherchée. Dans le contexte actuel, l'école inclusive est soumise à une logique	NIC– Remplacer : Tout-e jeune doit pouvoir être scolarisé-e et la scolarité en

comptable bien plus qu'humaine et éducative. Les injonctions paradoxales de l'État, l'insuffisance de moyens provoquent de la souffrance au travail, de la souffrance pour une partie des élèves. Les structures et dispositifs adaptés doivent rester une alternative pour certain-es élèves.

milieu ordinaire doit être recherchée. Dans le contexte actuel, l'école inclusive est soumise à une logique comptable bien plus qu'humaine et éducative. Les injonctions paradoxales de l'État, l'insuffisance de moyens provoquent de la souffrance au travail, de la souffrance pour une partie des élèves. Les structures et dispositifs adaptés doivent rester une alternative pour certain-es élèves

***Mais, l'école inclusive à moindre coût fait souffrir tous les acteurs et actrices de cette inclusion et en premier lieu l'élève en situation de handicap. Tous les enseignants ont besoin d'être formés pour la prise en charge des handicaps, ils doivent recevoir la formation nécessaire leur permettant d'adapter leurs méthodes pédagogiques, pour pouvoir appréhender les différentes situations qui parfois les déconcertent et les interrogent sur leur capacité à savoir intégrer ces élèves sans risquer de déstabiliser le groupe-classe tout entier. L'école pour tous doit mettre tout en place pour que l'accueil de ces enfants à besoins particuliers se fasse le mieux possible. L'accueil des élèves handicapés qui repose désormais essentiellement sur le service public d'enseignement, est d'autant plus problématique qu'on mutualise au maximum les AESH – agents contractuels de l'État sous-payés, exploités, dispatchés sur plusieurs écoles – censés accompagner ces élèves – 3 ou 4 heures par semaine, qu'on supprime des postes dans les RASED – Réseaux d'aide spécialisée pour élèves en difficulté – et dans le secteur de la santé scolaire. Étant donné que le coût d'un accueil en établissement spécialisé est trois fois plus élevé qu'un établissement scolaire, on peut se demander si la politique d'inclusion scolaire n'est pas plutôt une politique du moindre coût qui n'a pas les moyens de son ambition. L'inclusion s'apparente pour certains élèves à un « forçage », obligeant l'enfant différent à se comparer sans cesse à une normalité inaccessible, à maintenir les parents dans l'illusion de l'enfant « comme » les autres tandis que le discours social, dans un déni de réalité, prétend le contraire. Le contexte inclusif actuel peut induire, finalement, de la souffrance : pour l'enfant à inclure, chez les autres élèves et chez les enseignants qui affrontent ces mutations sans formation et sans moyens supplémentaires. Dans l'immédiat, il est primordial de maintenir les structures et dispositifs adaptés pour certains élèves, avec des personnels formés et des locaux adaptés tels que les IME. Dans les établissements, si l'on veut vraiment parler d'inclusion, il faut mettre en place tous les moyens nécessaires à cette inclusion : ressources matérielles et professionnelles. Dans un premier temps, un infirmier scolaire, un assistant social et un PSY-EN dans chaque établissement est indispensable. De plus, il faut repenser tout le bâti scolaire en envisageant un espace dédié au sein même des établissements scolaires pour tous les besoins spécifiques de ces élèves et permettre l'enseignement dans de bonnes conditions pour tous les élèves et les enseignants.***

083	L'État doit se donner les moyens humains et financiers de l'accessibilité universelle qu'il promet, en améliorant le bâti, en augmentant les places dans les structures spécialisées (IME, ITEP...), en réduisant les effectifs par classe, en créant des postes au sein d'équipes pluri-professionnelles, en améliorant le maillage territorial des dispositifs ULIS et classes UPE2A. Le SNES-FSU revendique la suppression des PIAL et la création d'un corps de la Fonction publique de catégorie B pour les AESH.	XXX -
084	Les élèves allophones doivent avoir la possibilité de poursuivre leur scolarité au-delà de la première année en UPE2A.	XXX -
085	Le MEN doit développer un matériel pédagogique adapté et des formations pour tous les personnels parce qu'ils et elles sont tous concerné-es par les élèves à besoins éducatifs particuliers. Pour le SNES-FSU, c'est dès la conception des programmes que doit être pensé leur caractère inclusif dont découleront des diplômes eux aussi accessibles.	XXX -
086	Le SNES-FSU s'oppose aux PAS (pôles d'appui à la scolarité) et aux ARE (assistant-es à la réussite éducative) qui ne feraient qu'aggraver la dilution et la réduction des moyens. Le MEN doit cesser d'imposer des projets pour l'École sans concertation ni bilan, comme à la Conférence nationale du handicap d'avril 2023. Le SNES-FSU revendique le droit pour les organisations syndicales à participer au comité national du suivi de l'école inclusive (CNSEI) et, par principe, à tout projet touchant les élèves et les conditions de travail.	XXX -
087		XXX -
088	Fiche 10 - Climat scolaire	XXX -
089	Sous prétexte d'améliorer le bien-être des élèves et des personnels, les compétences dites psychosociales font leur chemin à l'école. Pour le ministère, la notion de climat scolaire est une porte d'entrée pour imposer une approche visant à un cadrage scolaire de « l'amélioration de soi » dans un but d'adaptabilité à la société et à l'économie. Comment lutter contre cette stratégie managériale qui entend normer les comportements, les personnalités et les métiers ?	NIC - Ajouter : (...) « l'amélioration de soi » dans un but d'adaptabilité à la société et à l'économie. <b>La première action pour</b> lutter contre cette stratégie managériale qui entend normer les comportements, les personnalités et les métiers <b>est de créer un poste de PSY-en dans chaque établissement scolaire car ces personnels ont la formation et les compétences qui leur permettent de veiller au bien-être des élèves. Davantage de mixité sociale et scolaire et la réduction des effectifs permettraient l'amélioration du climat scolaire et du bien être des élèves et des personnels. En cela la suppression du groupe classe en lycée a eu des effets désastreux et aurait de très graves conséquences s'il était étendu au collège.</b>
090	La santé mentale des jeunes est devenue récemment une préoccupation du ministère alors que ses politiques contribuent à sa dégradation. Les mesures envisagées ciblent notamment CPE et personnels de la vie scolaire pour des formations de secouristes en santé mentale. Face à l'enjeu de la santé mentale des jeunes, quelles formations, quelles prérogatives et actions, quels partenaires, vers quelles structures orienter, comment combattre les dérives observées et questionner le respect des règles en termes d'éthique et de laïcité ?	XXX -

091	La prévention du harcèlement en milieu scolaire souffre d'un manque de personnels. Et les agent-es se trouvent souvent démunis-es face à ce phénomène complexe et insidieux. Pour le SNES-FSU, construire des réponses éducatives et pédagogiques pour lutter contre le harcèlement requiert une action réfléchie, concertée et financée sur le temps long. Quels mandats pour une lutte efficace contre le harcèlement en milieu scolaire (collectifs de travail, formation, temps de concertation...)?	<p>NIC– Remplacer</p> <p><del>Quels mandats pour une lutte efficace contre le harcèlement en milieu scolaire (collectifs de travail, formation, temps de concertation...)?</del></p> <p><b>par <i>Tout d'abord, le SNES-FSU revendique davantage de personnels médico-sociaux avec notamment une infirmière et une assistante sociale par établissement et de PSY-en. L'accès aux visites médicales auxquelles ont droit tous les élèves doit véritablement se mettre en place. L'état doit permettre la prise en charge des séances chez le psychologue pour les moins de 25 ans pour les élèves et étudiants qui le souhaitent ou en ont besoin. Actuellement les élèves peuvent bénéficier de 8 séances gratuites, mais les familles cessent bien souvent le suivi après les 8 séances, faute de moyens. Tous les personnels doivent être formés au repérage de situations de harcèlement mais également au suivi à mettre en place pour le coupable et la victime, l'exclusion du « harceleur » ne devant être que la dernière solution envisagée. Des cellules d'aides et d'écoute pluri professionnelles (enseignants, CPE, AED, AESH, infirmiers, assistants sociaux, PSY-en...) doivent être mises en place dans tous les établissements avec un lieu dédié et des horaires clairement affichés.</i></b></p>
092	Programme « pHARe », numéro vert, référent-e harcèlement... quel bilan en faire ?	<p>NIC– Remplacer le § par : <b><i>L'existence de ce dispositif était nécessaire mais il apparait plus efficace dans sa phase de prise en charge des situations de harcèlement que dans la prévention qu'il devrait mettre en place efficacement. On sait aujourd'hui que la plupart des situations de harcèlement ont lieu sur les réseaux-cyberharcèlement- d'où l'intérêt primordial d'intégrer un enseignement aux usages du numérique et qui intègre la bonne utilisation des réseaux sociaux.</i></b></p>
093	Quelles réponses pour contrecarrer le nouveau management public qui entend faire des équipes pluriprofessionnelles, toujours plus réduites, un outil de gestion de la pénurie des personnels mettant à mal missions et métiers ?	XXX -
094	Le climat scolaire englobe aussi des facteurs liés aux conditions matérielles de construction et d'aménagement des établissements. Quelles revendications peut-on porter sur le bâti scolaire en lien avec l'accessibilité, la qualité des apprentissages, de l'éducatif, des relations entre les personnes ?	<p>NIC - Ajouter :</p> <p><del>Quelles revendications peut-on porter sur le bâti scolaire en lien avec l'accessibilité, la qualité des apprentissages, de l'éducatif, des relations entre les personnes ?</del></p> <p><b>par <i>Il est plus que temps d'ouvrir une véritable consultation-concertation concernant le bâti scolaire. Les établissements scolaires ne sont plus adaptés à l'enseignement d'aujourd'hui. Tous les travaux de rénovation des établissements scolaires devraient se réfléchir et s'envisager avec les équipes pédagogiques afin de repenser les espaces d'apprentissage et les espaces collectifs</i></b></p>



		<i>extérieurs, très artificialisés, béton, peu de zones d'ombre et qui deviennent des lieux de vie problématique avec le réchauffement climatique. Il faut songer à revégétaliser les cours et espaces extérieurs... Il faut que les équipes prennent le réflexe de saisir la FSSSCT et de renseigner le registre de santé et sécurité au travail dès qu'un problème est soulevé en termes d'accessibilité, qualité des apprentissages, bien-être dans la classe et dans les espaces de vie scolaire.</i>
095	La notion de climat scolaire ne doit en rien être confondue avec une nécessaire sécurisation des établissements, des personnels et des élèves.	XXX -
096		XXX -
097	Fiche 11 - L'engagement n'est pas une obligation	XXX -
098	Depuis 2017, E. Macron tente de créer les conditions d'une généralisation du Service national universel (SNU), au nom de l'engagement. L'EMC est aussi invoqué comme supposé remède à tous les maux de la société. Avec les labels « classe et lycée engagés », le ministère institue un SNU sur le temps scolaire tout en prétendant à un continuum entre contenus du séjour de cohésion et de l'EMC. Il fait du SNU une possibilité de déroger à la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire en fin de Seconde.	NIC- Ajouter : (...) obligatoire en fin de Seconde. <b>Le SNES-FSU réaffirme sa demande d'abandon du SNU et des classes engagées.</b>
099	Il ne s'agit plus d'émanciper par les savoirs mais de domestiquer la jeunesse par le management entrepreneurial et la discipline militaire. La « jeunesse engagée » doit apprendre à obéir aux règles, en acquérant les « soft skills » valorisables sur le marché de l'emploi, sans remettre en cause les structures de domination d'une société de plus en plus injuste.	XXX -
100	Dans ce schéma, les personnels du service public d'éducation, qui s'attachent à former des citoyen·nes libres et éclairé·es, sont méprisé·es. On les considère comme incapables de bien éduquer à la citoyenneté, tandis que d'autres acteurs sont encouragés. Ainsi, de nombreuses associations, créées sous l'égide d'entreprises, participent à la prise en charge des élèves, sous couvert de l'information à l'orientation, de l'amélioration du climat scolaire, ou du bien-être et de la confiance en soi. Le SNES-FSU demande qu'il soit mis un terme à ce type de partenariats.	XXX -
101	Il refuse le principe d'une éducation qui fait de la mise au pas de la jeunesse son unique objectif, que ce soit par des pseudo-stages en entreprise ou des simulacres de service national. Il revendique la disparition du SNU et de tous les dispositifs expérimentaux qui tendent à l'imposer sur le temps scolaire. L'EMC doit rester un enseignement cohérent construit sur des programmes permettant de former des citoyen·nes critiques, et non une variable d'ajustement permettant d'introduire toutes sortes de dispositifs dans les emplois du temps des élèves. Le SNES-FSU refuse l'imposition de séances clés en main et d'intervenant·es extérieur·es non sollicité·es par les enseignant·es dans le cadre de leurs progressions en EMC.	XXX -

**Vote du Texte**

*Pour : 63– Contre : 0 – Abstention : 2– NPPV : 0*

**Amendements et motions Emancipation thème A (Pour un second degré démocratisant et émancipateur).****Amendement n°1 fiche A1**

Ajouter : L'argent public doit aller à l'école publique. (...) *C'est pourquoi le SNES revendique la nationalisation laïque de l'école privée sans rachat ni indemnité*".

POUR : 26

ABSTENTION : 20

CONTRE : 15

NPPV : 0

Amendement adopté